

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	19
Objet	MISE EN ŒUVRE DU BOUCLIER TARIFAIRE AUX ABONNES DES RESEAUX DE CHALEUR - DECISION MODIFICATIVE
Rapporteur	Jean-Pierre ABEL

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants¹ : 123
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Amand, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Amand à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
123	0	122	0	01

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022**MISE EN ŒUVRE DU BOUCLIER TARIFAIRE AUX ABONNES DES RESEAUX DE CHALEUR
DECISION MODIFICATIVE****Exposé :**

Dans un contexte de hausse exceptionnelle du coût des énergies et plus singulièrement du gaz, le gouvernement a mis en place fin 2021, un bouclier tarifaire visant à plafonner le prix du kilowattheure de gaz pour les consommateurs résidentiels individuels. Les locataires et copropriétaires de logements équipés de chauffage collectif étaient alors exclus du dispositif.

Le 16 février dernier, le Gouvernement a pris la décision d'étendre ce bouclier tarifaire aux ménages résidant en copropriété ou en logement social chauffés via un réseau de chaleur utilisant du gaz.

Le décret n° 2022-514 publié le 9 avril 2022 est venu préciser le mécanisme d'aides, ses conditions d'éligibilité et modalités d'attribution.

Les ménages concernés n'ont aucune démarche à effectuer pour bénéficier de cette compensation qui sera répercutée automatiquement sur leurs charges. L'aide de l'Etat est versée aux fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseau de chaleur qui en auront fait la demande et qui seront tenus de répercuter l'équivalent de l'aide versée à leurs clients.

Dans ces conditions, la régie Réseaux de chaleur de Troyes Champagne Métropole déposera à l'été prochain, la demande d'aide auprès de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) pour la période du 3 janvier au 30 juin 2022. Dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande, l'aide sera versée à TCM qui devra ensuite, dans le même délai, la répercuter aux abonnés concernés. Cette aide sera ainsi portée en déduction des factures des abonnés.

C'est dans ce cadre qu'il convient de modifier les crédits prévus au Budget Primitif (BP) 2022 du budget annexe (BA) Réseaux de chaleur afin d'intégrer en dépenses et en recettes le montant prévisionnel de 750 000 € d'aide de l'Etat qui sera versée à TCM puis répercutée aux abonnés.

Par ailleurs, par délibération n°5 du 17 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le raccordement du réseau de chaleur de La Chapelle Saint Luc/Les Noës près Troyes à l'Unité de Valorisation Energétique située sur le territoire de La Chapelle Saint Luc.

A l'issue de la consultation, le montant total des travaux (calculé d'après les offres retenues) s'élève à 3 867 000 € HT, en dépassement de près de 700 000 € HT par rapport à l'estimation de 3.2 M € HT.

En outre, des travaux complémentaires évalués à 450 000 € HT sont apparus nécessaires. Ils consistent en la construction d'un local de distribution d'énergie et les travaux d'extension de réseau permettant son raccordement à l'UVE, le déclassement des chaudières (vérification réglementaire) et des travaux de modernisation de la liaison de communication de la cogénération.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments financiers, il convient d'inscrire 1 150 000 € HT supplémentaires en investissement sur le BA Réseaux de chaleur.

Le tableau ci-dessous récapitule les propositions de crédits équilibrés en dépenses et en recettes :

NATURE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 150 000,00 €	
1641	Emprunt et dettes assimilés		1 150 000,00 €
	TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
NATURE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
678	Charges exceptionnelles	750 000,00 €	
778	Recettes exceptionnelles		750 000,00 €
	TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	750 000,00 €	750 000,00 €
	TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la mise en œuvre du bouclier tarifaire telle que décrite ci-dessus ;**
- **D'APPROUVER la décision modificative à intervenir sur le budget annexe Réseaux de chaleur, selon les éléments présentés ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**